



FDS : la Fiche de Données de Sécurité



Qu'est-ce qu'une FDS ?

Une Fiche de Données de Sécurité est un document d'information relatif à un produit chimique.

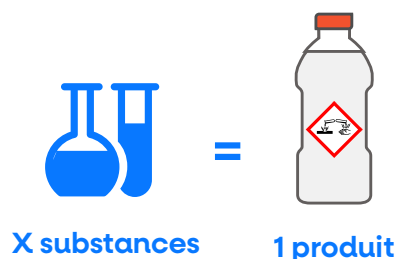
Elle fournit un nombre important d'**informations nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs**, ainsi que de l'environnement.

Cette fiche complète les indications mentionnées sur l'étiquette du produit, notamment les mesures de protection et les conditions d'utilisation, en renseignant :

- Les principales substances présentes
- Les dangers de toutes natures (physiques, environnementaux, pour la santé)
- Les moyens de prévention à respecter lors de l'utilisation
- Les conduites à tenir en cas d'accident, d'incendie
- Les conditions de stockage...

En les consultant, l'entreprise peut :

- Identifier les produits dangereux présents sur le lieu de travail
- Effectuer son évaluation du risque chimique
- Mettre en place des précautions d'utilisation
- Prévenir les risques pour ses salariés



Depuis 2015, la réglementation sur les produits chimiques a évolué. L'étiquetage des produits a été harmonisé pour notamment, adopter des critères uniformes de classification des dangers et uniformiser le contenu des fiches de données de sécurité utilisées partout dans le monde.

Pour chaque produit utilisé dans l'entreprise, le chef d'entreprise doit disposer d'une fiche :



- Spécifique au produit
- Rédigée en français
- Récente (moins de quatre ans)

L'ensemble des fiches doit être tenu à disposition des secours et du personnel.



Comment se la procurer ?

« Le fournisseur d'une substance ou mélange dangereux fournit au destinataire de cette substance ou mélange une fiche de données de sécurité conforme aux exigences prévues ».

Article R.4411-73 du Code du Travail

A chaque modification ou révision comportant de nouvelles informations significatives sur une substance ou le produit (propriétés, précautions d'usage...), le fournisseur doit fournir la Fiche de Données de Sécurité mise à jour.

Que lire en priorité ?

Une FDS est composée de **16 rubriques dont 4 sont essentielles** pour la santé et la sécurité au travail des salariés.

Rubrique N°2

Identification des dangers physiques ou chimiques du produit ainsi que des symptômes liés à l'utilisation ou à un mauvais usage, répertoriés dans :

- les mentions de danger H
- les conseils de prudence P

Il est nécessaire de **vérifier l'absence de CMR** (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique) et de **relever les pictogrammes CLP** (Classification Labelling and Packaging) suivants :

			
SGH 05	SGH 06	SGH 07	SGH 08
Corrosif	Toxique	Toxique, narcotique, Irritant, sensibilisant	Sensibilisant, Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

Rubrique N°3

Composition du produit : liste notamment les substances dangereuses présentes.

Rubrique N°8

Exposition et protection individuelle : indique les valeurs limites d'exposition, liste les différents moyens de protection à mettre en place (en fonction de la partie du corps humain à protéger).

Rubrique N°15

Étiquetage légal : pictogrammes, phrases et mentions (R, H, S et P), réglementations en vigueur et maladies professionnelles pouvant être rattachées au produit. Il est nécessaire de **vérifier l'absence de CMR** (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique) dans vos produits.

Règlementation	Mentions de danger sur la FDS
CMR avéré	H 340, 350, 360
CMR suspecté	H 341, 351, 361



Pour toutes vos questions

Contactez votre équipe pluridisciplinaire :
médecin du travail, assistant, infirmier et préventeur



Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site
www.prevaly.fr



Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux

